

Lévis, le 12 avril 2010

Mme Anik Laplante
Secrétaire de la Commission de la santé et des services sociaux
Secrétariat des commissions
Edifice Pamphile-Le May
3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3
courriel: csss@assnat.qc.ca

Madame,

Nous vous faisons parvenir ci-dessous les informations demandées afin de participer aux débats à poursuivre sur "la question du droit de mourir dans la dignité " ou (mourir dignement) fin d'été 2010.

Titre de notre groupe: Vive la Vie (les VV)

Nous, les VV, sommes un groupe de personnes (de 60 ans et plus) qui aimons la vie, la vie au complet avec ses merveilles, ses joies et ses peines. Toutes, nous croyons que chaque instant de vie est précieux.

Nous sommes contre l'euthanasie entendue comme une action ou une omission qui, de soi ou dans l'intention, donne la mort afin de supprimer ainsi toute douleur. L'euthanasie se situe donc au niveau des intentions et à celui des procédés employés.

Rien ni personne ne peut autoriser que l'on donne la mort à tout être humain innocent embryons ou fœtus, enfants ou adolescents, personnes adultes, âgées, malades incurables, agonisants. Personne ne peut exiger ce geste homicide pour soi ou pour un autre confié à sa responsabilité ni même y consentir explicitement ou non. Aucune autorité ne peut légitimement l'imposer ni même l'autoriser. Il y a là violation de la loi naturelle, une offense à la dignité de la personne humaine, un crime contre la vie, un attentat contre l'humanité.

Notre objectif

Notre objectif est le suivant : qu'à la suite des savants mémoires déjà présentés à la Commission de la santé et des services sociaux en vue d'étudier la question de mourir dignement, nous puissions exprimer par ce modeste mémoire que:

- Comme nos semblables, nous appréhendons de terminer cette existence temporelle, appelée mort, laquelle, à nos âges, devient imminente.
- Mourir est déjà difficile, mais mourir entouré de personnes bienveillantes dans la confiance, avec les secours spirituels et physiques appropriés nous semble souhaitable.
- Nous ne voulons pas, en plus d'une mort naturelle déjà pénible à accepter, craindre que des personnes, sous les apparences de prodiguer des soins attentionnés dans ces instants derniers, nous injectent des substances létales.

Nos demandes :

Nous faisons les demandes suivantes pour nous (personnes de 60 ans et plus) et pour ceux que nous aimons (enfants, jeunes adolescents, baby-boomers, handicapés, déprimés, malades de maladie dégénérative incurable).

1. Vivre

Notre groupe, les VV, veut vivre toute sa vie.

Notre groupe veut aussi que ceux que nous aimons puissent vivre toute leur vie en entier.

2. Être entourées

Nous voulons dans notre fin de vie

- des gens aidants et soignants,
- des gens de confiance
- des gens de compassion
- compétents en connaissance de supports physiques, psychologiques et spirituels.

3. Avoir accès à des soins palliatifs

Considérant les dérives répétées qui surviennent avec l'euthanasie, nous sommes convaincues de la nécessité et des bienfaits des soins palliatifs. Il faut donc:

- promouvoir ces soins palliatifs
- les encourager là où ils sont déjà établis
- les installer là où ils ne sont pas présents
- les mieux faire connaître aux étudiants dans le domaine médical et dans la population en général.
- qu'à l'intérieur des soins palliatifs, soit approfondie et développée plus intensément l'aide spirituelle précieuse dans la maladie et lui donne un sens.
- solliciter des fonds stables (récurrents) du gouvernement dans les buts ci-haut mentionnés

- que les budgets prévus pour l'euthanasie servent aux soins palliatifs et aux aides ci-haut mentionnées.

4. Transparence

Nous voulons l'assurance, par un affichage clair de leur politique, bien en vue dans tous les établissements de santé que :

- les personnes attirées à nos soins n'utilisent pas l'euthanasie dans leur pratique.
- le personnel soignant puisse jouir du privilège de leur objection de conscience dans ce domaine.

Et dès que ce sera possible, que les établissements soignants affichent clairement

- leur non adhésion aux pratiques euthanasiques
- la non-adhésion du personnel soignant traitant aux pratiques de l'euthanasie.

Conclusion

Nous nous unissons à l'Assemblée Médicale Mondiale (2006) pour affirmer que:

« Il est primordial de ne pas attenter à la confiance devant régner entre le patient et son médecin" et nous ajoutons entre le malade et les aidants de fin de vie. »

Nous espérons être invitées par la Commission pour lui exposer plus en détails notre position.

Et nous avons signé :

Édith M. Beaulieu
 Jacqueline B. MacKay
 Yolande Plante
 Kathleen Chabot
 Colombe LeHoux
 Marisol Aparicio
 Claire M. Marcotte

Mesdames, Messieurs les commissaires, nous vous remercions de nous recevoir !

Nous sommes un groupe de personnes ayant une expérience de vie et nous aimerions vous présenter nos constats et interrogations.

D'emblée, nous abordons le sujet.

Les sondages sur lesquels s'appuient la commission, ne révèlent-ils pas que les gens ne veulent pas souffrir, plutôt que de donner leur aval pour une loi autorisant la mort, car la distinction entre les soins palliatifs et l'acharnement thérapeutique est encore confuse pour la majorité et représente, dans les faits, un sujet complexe qui demande éducation et maturation, plutôt qu'un questionnaire à choix multiples.

Ce sujet d'envergure est trop complexe et grave pour être résumé en sondage lequel s'avère sommaire de par sa nature même.

De plus, puisqu'on sait, parce que vous l'avez dit plusieurs fois, et nous, comme génération d'expérience, partageons cet avis, que c'est une très faible minorité qui veut se donner la mort, et que nous croyons que le sondage nous révèle que personne ne veut souffrir, ne devrions-nous pas, comme société, réformer l'aide que l'on apporte aux malades en s'assurant d'abord de leur respect et ensuite du soutien de soins psychologiques qu'ils devraient recevoir lorsqu'ils sont dans un état précaire ?

Nous avons aussi entendu à cet effet, et à plusieurs reprises, que ceux-ci ne voyaient pas de sens à leur vie et qu'ils n'étaient pas entourés par leurs proches.

Serait-ce en soi indicateur d'une société productive qui n'a plus le temps du témoignage de reconnaissance due aux bâtisseurs d'hier ?

La difficulté de conciliation travail-famille, conséquente à une production toujours plus exigeante, nous convierait-elle, nous aussi, à un pareil sort, dans un contexte de déshumanisation sociétale ?

À ce sujet, permettez-nous de nous rappeler ensemble notre responsabilité.

Nous sommes arrivés dans l'existence sans l'avoir voulu et sans l'avoir décidé. Nous avons à faire l'expérience de cette existence dotée d'une génétique, dans le siècle et la culture où nous arrivons. Et c'est précisément là que se découvre, contrairement à l'animal ou à la plante, notre responsabilité propre, c'est-à-dire l'aspect éthique de notre existence.

La responsabilité à l'égard du monde est en lien direct avec celle de notre existence. Sa qualité dépend de son existence même et elle demeure constamment à déterminer. L'accomplissement qu'on doit donner à l'existence en constitue notre responsabilité. Lorsqu'il y a vide ou fossé entre l'existence et son accomplissement, là où se situe le désespoir, ou le manque de sens, il est de la responsabilité d'autrui, c'est-à-dire de nous-mêmes comme société, de le combler.

Une loi sur l'euthanasie comblerait-elle ce vide ou l'agrandirait-elle en évacuant l'existence ?

La liberté de vivre en société comporte des responsabilités dont, non la moindre, est celle de protéger le plus faible.

En outre, comme génération d'expérience, nous nous interrogeons sur l'utilisation de l'argent du citoyen si péniblement gagné qui serait orienté vers l'exception qui veut mourir, plutôt que le soutien à la société. Est-ce cela le bien commun ?

En cautionnant cette minorité, quel message envoie-t-on à notre jeunesse ? Nous nous posons des questions sérieuses, lesquelles avec notre expérience d'éducateurs, nous terrorisent particulièrement en ce qui concerne l'adolescence et les jeunes adultes qui, eux aussi, en vertu de leur liberté de conscience, ont le plein droit de réclamer l'euthanasie.

Pourquoi l'État, en plus de faire une loi pour l'exception, consacrerait-il tant d'argent dans la mort (multiples examens, contrôles professionnels, etc.), alors que les besoins sont criants pour la vie ?

Nous sommes également d'avis qu'une loi sur l'euthanasie, qui requiert une tierce personne pour tuer conditionnellement le requérant, dénature la profession médicale.

Pourquoi ne revient-il pas à la science de résoudre des problèmes que posent les situations concrètes de l'existence au lieu d'en faire l'objet d'une loi pour l'exception ? Ses résultats antérieurs nous ont prouvé depuis des siècles qu'elle est consciente de ceux-ci et qu'elle s'en acquitte avec réussite (polio, tuberculose etc.).

Ici encore, en référant à notre vécu, nous nous posons une question de sens. La question qui nous hante est celle-ci. Comme génération nous nous interrogeons. Est-ce pour en arriver à l'euthanasie que nos parents, nos frères, nos proches ont donné leur vie au cours de la 2^{ième} guerre mondiale pour nous assurer la liberté de choisir de rester en vie ou de se donner la mort sous certaines conditions ?

Est-ce l'héritage qu'on laisse à nos générations à venir ?

Nous nous interrogeons.

Nous savons aussi qu'en France, tous les partis politiques ont rejeté la proposition d'une loi sur l'euthanasie.

Devrait-on s'interroger à fond sur les justifications d'un tel rejet par la classe politique française au lieu de suivre un mouvement dans l'autre direction ?